

Année 2025-2026

2MMV / 2MN / 2REMI /
1CAPMA

Fiche médicale confidentielle à remplir obligatoirement
en vue de la visite médicale pour l'aptitude à effectuer des travaux réglementés
pour les mineurs.

Votre enfant mineur doit obtenir une autorisation pour effectuer des travaux réglementés pour les mineurs, par les décrets 2013-914 et 2013-915 de la circulaire du 11 octobre 2013.

Cette autorisation est soumise à un avis médical annuel. Le médecin de l'Education Nationale va le recevoir en visite médicale pour donner cet avis sur son aptitude à effectuer ces travaux réglementés.

Nous vous remercions de remplir et signer cette fiche et de la remettre sous enveloppe cachetée adressée au médecin scolaire.

NOM:

Prénom:

Date de naissance: --/ --/ ----

Classe:

Votre enfant a-t-il.elle présenté.e ou présente-t' il.elle actuellement :

- Des troubles visuels ou auditifs: OUI : NON : Si oui, lesquels :

- Des difficultés à respirer ou allergies: OUI : NON : Si oui, lesquels :

- Des malaises ou pertes de connaissance: OUI : NON :

- Des crises convulsives : OUI : NON :

- Des problèmes cardiaques: OUI : NON :

- Un diabète insulino-dépendant: OUI : NON :

- Des problèmes ostéo-articulaires (dos, genoux): OUI : NON :

- A-t-il.elle subi une intervention chirurgicale : OUI : NON : Si oui, laquelle :
.....

- A-t-il.elle été hospitalisé : OUI : NON : Si oui, pour quelles raisons :
.....

- Prend-il.elle des médicaments de façon régulière: OUI : NON : Si oui lesquels:
.....

- A-t-il.elle un suivi régulier par un spécialiste: OUI : NON : Si oui
lequel:.....

Informations importantes :

La consommation de produits de type alcool, cannabis et autres peut avoir des conséquences en cas d'utilisation de machines dangereuses et de conduites d'engins.

Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé et copie de tous documents utiles en votre possession. (copie de comptes-rendus récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc.).

Si le dossier est incomplet, si votre enfant ne se présente pas à la visite médicale, le médecin ne pourra pas donner son avis et sa formation professionnelle pourra être remise en question.

A

Le :

Signature de l'élève :

Signature des parents: